

VAL00094 2520310820P00186 00000 2520310820P00186 1E00536697545



ESTER ORGANISATION  
Jean Julien URBAIN  
82 ALLÉE JEAN JAURÈS  
LE PRECATELAN BAT B  
31000 TOULOUSE

Labège, le 31 janvier 2022

Objet : REP DEA \_ Evolution des conditions d'affichage

Contact : Bruno MOUZE, Directeur de la relation adhérents

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

La loi dite Anti-gaspillage du 10 février 2020 est venue réformer en profondeur le dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), et renforcer les sanctions en cas d'irrégularité des metteurs en marché.

A ce titre, le Décret 2020-1455 du 27 novembre 2020 et son article R.541-173 prévoient que :

*« Tout producteur indique l'identifiant unique prévu à l'article L. 541-10-13 dans le document relatif aux conditions générales de vente ou, lorsqu'il n'en dispose pas, dans tout autre document contractuel communiqué à l'acheteur.*

*Tout producteur disposant d'un site internet communique son identifiant unique dans les mêmes conditions que les informations mentionnées à l'article 19 de la loi no 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique »*

Ainsi, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, tout metteur en marché soumis à une filière « REP » sera tenu de communiquer sur ses supports commerciaux, *-tels que conditions générales de vente, factures ou devis et site internet-*, son numéro d'immatriculation au registre des producteurs. Le défaut d'affichage pourrait être sanctionné d'une amende administrative au plus égale à 30 000 €.



2520310820P0018670102

L'identifiant unique (IDU) évolue, nous vous avons envoyé en 2021 la première mouture de l'identifiant qui reste d'actualité et qui a été complété dernièrement. Merci de mettre à jour vos systèmes.

Voici votre numéro d'immatriculation au registre des producteurs : **FR013609\_10ZPZF**

L'Identifiant Unique est la preuve que vous êtes bien enregistré au registre des producteurs pour une filière. Il sert à faciliter le suivi et le contrôle du respect des obligations de REP qui vous incombent.

Nous vous invitons à l'afficher visiblement accompagné de la mention **« Numéro d'enregistrement en application de l'article L. 541-10 du code de l'Environnement »**, attestant ainsi de votre conformité à la filière des Déchets d'Élément d'Ameublement.

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous jugerez nécessaire et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Cher adhérent, nos respectueuses salutations.

Arnaud HUMBERT-DROZ

Président Exécutif

VALDELIA SAS  
ZAC de l'Hers - 93 rue du Lac  
31670 LABÈGE  
SIRET 537 406 373 00026 - NAF 3811Z  
TVA Intracomm. FR 75 437 406 373



2520310820940018670202